

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marjorie Bourgeois-Boulanger

<https://www.cadre21.org/membres/f2bffb21c2b385c8e5af6d09>

Date d'obtention : 2021-02-22 14:02:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Cette méthode permet d'intervenir de façon rapide et constante auprès des élèves impliqués dans une situation de sexto. De plus, elle guide l'intervenant pour savoir comment agir et quand interpellier les policiers.
- Elle permet aussi de soutenir l'élève victime et de diminuer les conséquences négatives pour cette personne.
- Elle permet aussi une structure efficace dans lequel le rôle des différents milieux est clair et permet une rapidité du suivi.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai un rôle de soutien auprès des intervenants scolaire, donc, cela me permettra de les référer à une démarche claire et commune à tous. Je trouve vraiment intéressant d'avoir un langage et des étapes communes à toutes les écoles que j'accompagne.

De plus, cela me mettra aussi de les aider à distance car je pourrais revoir les étapes de la trousse avec eux et ainsi éviter des faux-pas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je crois que le défi sera de ne pas questionner l'élève en lien avec la situation lorsque l'intension est malveillante et de s'assurer de bien suivre les étapes comme la confiscation du cellulaire sans dépasser le rôle établi des intervenants scolaire dans la situation.